

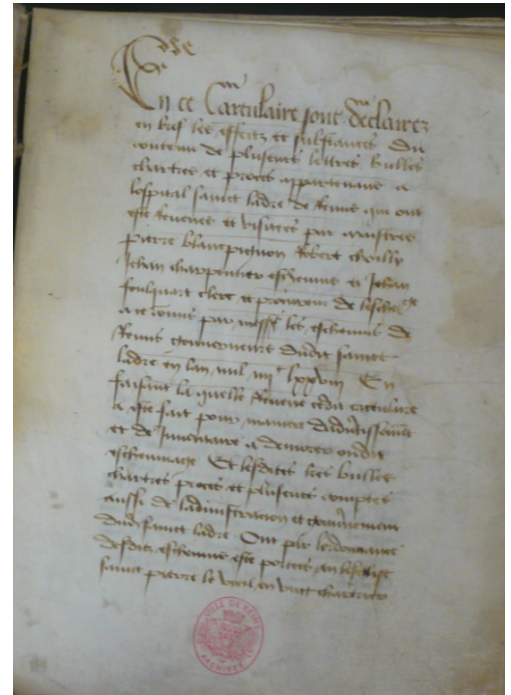


## ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Vendredi 14 octobre 2022  
à 18 heures  
en la Maison de la Vie associative  
122 bis, rue du Barbâtre à Reims

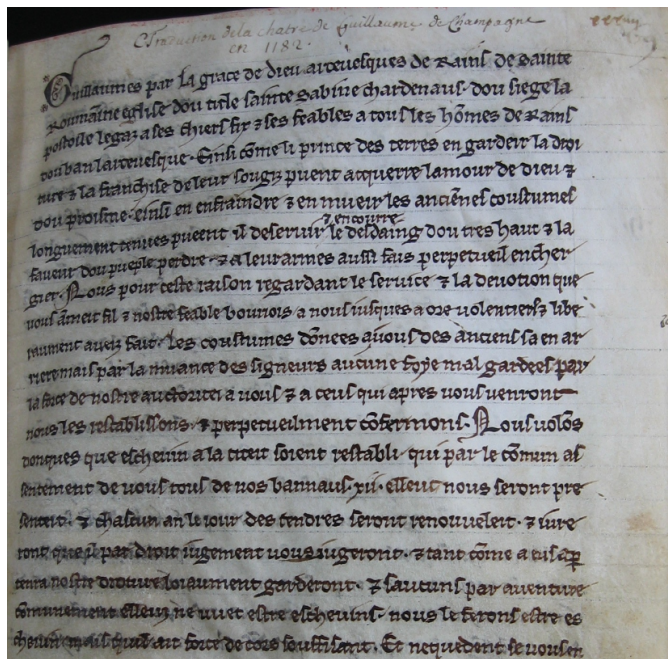
*Une histoire politique des archives de Reims  
(XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle)*  
par Emmanuel MELIN, doctorant en histoire médiévale

Cartulaire de Saint-Ladre (1478), première page.  
(Reims, AMR, FA C703 L34)



La présente communication se propose de retracer l'histoire des archives de l'échevinage de Reims entre les XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle sous un angle politique et institutionnel. Le paysage documentaire du gouvernement bourgeois s'est progressivement élaboré autour des compétences judiciaires ou comptables, avant que des écrits de gouvernement ne soient mis au point. Il s'agissait d'exprimer le bon gouvernement et de pouvoir en rendre compte.

La conservation des archives est différenciée puisque les actes les plus précieux sont rangés dans un coffre itinérant, tandis que les autres documents sont conservés dans une loge bourgeoise dans la cité, d'où elles sont régulièrement extraites pour être produites en justice. La circulation des archives nourrit leur désordre et ce sont les avocats parisiens qui sont les principaux archivistes de la ville, d'autant qu'ils obtiennent le déménagement d'une grande partie des fonds rémois sur Paris à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils fabriquent alors des dossiers de justice, sans pour autant que leurs méthodes archivistiques ne circulent jusqu'à Reims. Il faut attendre la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour qu'un dépôt municipal se constitue dans l'Hôtel de Ville.



Pendant toute la fin du Moyen Âge, les archives sont au cœur des tensions politiques entre les échevins et l'archevêque, où s'immisce le pouvoir royal qui en accapare l'interprétation, le contrôle, la production et peut venir inspecter les fonds d'archives dans la cité-même. Au XV<sup>e</sup> siècle, les échevins investissent la puissance symbolique des archives en produisant des cartulaires et en sanctuarisant leur documentation, dans le but de mettre en scène une mémoire bourgeoise de la cité, souvent contre le seigneur-archevêque et en faveur d'échevins volontiers polémistes, creusant alors un sillon mémoriel appelé à une certaine postérité historiographique.

"Livre rouge" de l'échevinage (fin XIII<sup>e</sup> siècle), p. 96.  
(Reims, AMR, FA R6)